

ARCEP

Compte-rendu de la réunion avec les représentants des collectivités territoriales sur la consultation publique concernant le dégroupage

Vendredi 26 avril 2013

Personnes présentes :

François Teppaz-Misson, Conseil régional d'Auvergne ; Servan Peltier, Syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique ; Yann Breton, Gironde numérique ; Alain Voisin, Conseil général de Mayenne ; Yann Pamboutzoglou, Dorsal ; Laurent Braconnier, Conseil général des Yvelines ; Denis Heidrich, Conseil général de Savoie ; Patrick Vuitton, AVICCA ; Jean-Luc Sallaberry, FNCCR ; Nicolas Pinton, Caisse des dépôts et consignations ; Eric Delannoy et Simon Roumiguières, Mission Très haut débit ; Jean-Marie Vergnaud, France Télécom ; Olivier Raugel, Iliad ; Brigitte Laurent, Numericable ; Frédéric Pierre, SFR ; Laurent Benitta et Simon Lancelevee, Altitude infrastructure ; Eric Jammarron, Axione ; Pierre Roy-Contancin, Mobius.

ARCEP : Romain Bonenfant, directeur des marchés haut et très haut débit et des relations avec les collectivités territoriales (DHDC) ; Julie Chabroux, chef de la mission Collectivités territoriales ; Thomas Hoarau, chef de l'unité réseaux d'accès en cuivre et infrastructures pour le très haut débit ; François Philipponneau, chargé de mission de l'unité réseaux d'accès en cuivre et infrastructures pour le très haut débit ; Audrey Briand, chargée de mission Collectivités territoriales.

Introduction

Romain Bonenfant, directeur de la DHDC :

L'ARCEP explique que cette réunion tiendra lieu de réponse à la consultation publique, au même titre que les réponses écrites qui seront reçues d'ici le 15 mai.

Présentation des enjeux

Thomas Hoarau, chef de l'unité réseaux d'accès en cuivre et infrastructures pour le très haut débit et François Philipponneau, chargé de mission de l'unité réseaux d'accès en cuivre et infrastructures pour le très haut débit :

L'ARCEP rappelle que l'objet de la réunion est le dégroupage. En France, plus de 87 % des habitants peuvent avoir accès à des offres en dégroupage. Un des principaux moteurs a été le déploiement par les opérateurs tiers de réseaux de collecte sur les principaux NRA (les plus importants en nombre de lignes). Puis les collectivités ont permis, grâce à la construction de réseaux de collecte en fibre optique, le dégroupage de nouveaux NRA. Enfin, l'offre LFO a redonné un élan encore plus important au dégroupage permettant aux opérateurs tiers de venir mettre leurs équipements. Avec un tarif de *bitstream* adapté, la régulation a incité au dégroupage. L'évolution des « petits tarifs » et de l'offre LFO de France Télécom y a également contribué.

La question qui se pose aujourd'hui :

Peut-on pousser toujours plus loin la logique d'optimisation tarifaire mise en place par l'ARCEP ?

Aujourd'hui, le constat est que le territoire est coupé en deux zones : la zone dégroupée où il existe des services *triple play* sur le haut débit et une zone non dégroupée où les services se limitent aux offres *dual play* (internet + téléphonie) avec, parfois, une offre de télévision par satellite.

Questions posées aux collectivités et opérateurs dégroupés :

Partagez-vous l'analyse et le bilan sur le dégroupage faits par l'ARCEP ? Quelles sont vos intentions et stratégie en matière de dégroupage ? Au regard de vos autres stratégies (MED, FttH) ?

Comment vivez-vous la différenciation entre la zone dégroupée et non dégroupée sur votre territoire ? En termes de services ?

L'ARCEP indique enfin ne pas avoir une vision exhaustive des réseaux de collecte déployés par les collectivités, notamment dans l'objectif de porter le dégroupage sur des NRA plus petits, et demande aux collectivités de l'aider à affiner ses données.

1^{er} tour de table sur le bilan du dégroupage

- Eure-et-Loir Numérique (Servan Peletier)

Eure-et-Loir Numérique se demande pourquoi certaines zones où le NRA n'est pas dégroupé par un opérateur alternatif, où seul France Télécom est présente, ont les services de télévision et d'autres non.

L'ARCEP explique qu'il s'agit d'une contrainte que s'impose France Télécom et qui est liée au droit de la concurrence. France Télécom s'interdit de proposer de la télévision sur un NRA qui n'est pas « dégroupable », c'est-à-dire sur lequel un opérateur alternatif ne peut pas venir en propre pour proposer des services équivalents. Néanmoins, il existe des NRA, dans cette zone non dégroupée, qui sont dégroupables. C'est l'un des enjeux de la consultation publique. Aujourd'hui, France Télécom a ouvert la télévision sur des NRA non dégroupés jugés dégroupables qui sont ceux définis comme 1/ disposant d'une fibre de collecte LFO et 2/ dont la taille est au minimum de 1000 lignes. Cela concerne 2 à 3 % des lignes. Enfin, il existe aussi des NRA dégroupés sur lesquels il n'y a pas de service de télévision (du fait de la longueur trop importante des lignes de cuivre depuis le NRA).

Eure-et-Loir Numérique a constaté que, sur son territoire, les NRA de moins de 1 000 lignes n'intéressaient effectivement personne. Un des leviers pour permettre une amélioration du dégroupage de ces NRA serait d'agir sur les petits tarifs de France Télécom, qui est l'élément bloquant principal (constat terrain d'un NRA de 1 000 lignes positionné entre deux NRA de 2 000 lignes dégroupés mais qui, lui, ne l'est pas du fait du niveau des « petits tarifs »). Les coûts de collecte, eux, peuvent être tout à fait réduits grâce aux RIP en dessous du niveau tarifaire de LFO.

L'ARCEP a beaucoup travaillé sur cette question avec France Télécom, sur les offres de référence. L'ARCEP rappelle que France Télécom respecte une obligation d'orientation vers les coûts. Cette base de coûts a été optimisée pour la rendre plus favorable aux petits sites (- 50% pour les NRA d'environ 800-1 000 lignes). Néanmoins, plus les tarifs seront baissés sur les petits sites, plus ils augmenteront pour les grands sites, ce qui crée une limite structurelle à l'ampleur de ces ajustements. L'ARCEP a conscience que c'est un problème et note le point.

- Conseil régional d'Auvergne (François Teppaz-Misson)

L'Auvergne ne se reconnaît pas dans la photographie nationale qui a été faite sur le dégroupage. L'Auvergne compte seulement 60 % de lignes dégroupées. 123 NRA sur 944 sont dégroupés soit 13% des NRA. L'Auvergne constate une limite au dégroupage en deçà de 2 500 lignes sur son territoire. Sur les 898 NRA de moins de 2 500 lignes que compte la région, seulement 79 sont dégroupés. Enfin, 473 NRA comptent moins de 250 lignes. Il est difficile d'imaginer que les opérateurs alternatifs aient la possibilité économique de venir dégroupier ces NRA.

En termes de services, l'Auvergne est une région qui connaît beaucoup d'orages et d'intempéries. Aussi, les solutions satellitaires proposées par les opérateurs ne conviennent pas aux besoins des auvergnats. L'Auvergne se demande quel serait l'attrait des petits NRA sur son territoire puisque la frontière des 1 000 lignes n'est même pas franchie.

Les NRA-ZO ont contribué à apporter du débit mais ils posent un problème pour attirer les opérateurs alternatifs puisqu'ils comptent très souvent moins de 250 lignes.

L'ARCEP indique que les NRA-ZO n'avaient pas été conçus avec la même préoccupation de maintien des conditions économiques que celle qui a sous-tendu la construction de l'offre NRA-MED.

- FNCCR (Jean-Luc Sallaberry)

La FNCCR indique que l'association répondra également par écrit.

La FNCCR se demande quel est l'intérêt d'aller plus loin avec le dégroupage alors que les collectivités se lancent aujourd'hui dans le FttH et que beaucoup d'entre elles commenceront par les prises les plus éloignées.

L'Auvergne indique que son projet Très haut débit se finalisera en 2025. Aussi, il peut être intéressant de traiter des deux sujets en parallèle.

L'ARCEP confirme qu'il s'agit d'un point de vigilance important. Elle indique néanmoins qu'il faut prendre en compte le calendrier (disponibilité effective des réseaux FttH dans les zones non dégroupées) et bien faire la différence entre une logique de services (disponibilité des services de télévision sur DSL) et une logique de débit (permise par le FttH).

La FNCCR comprend la logique services/débits mais n'adhère pas à l'argument du calendrier. Selon elle, la première tranche des projets FttH qui se mettent en place démarre maintenant. Aussi, il faudra être très prudent afin d'être en pleine cohérence avec la politique mise en place par le Gouvernement.

- Altitude Infrastructure

Altitude indique qu'il existe effectivement une attente forte de la population pour plus de services et que l'accès à la télévision est vécu comme discriminant.

En revanche, il est difficile d'opposer débits et services. Car plus on apportera de services sur le cuivre, globalement moins facile sera la bascule vers la fibre. Tous les investissements qui seront faits en ce sens par les opérateurs seront des investissements en moins sur le FttH.

- Gironde Numérique

La Gironde confirme les chiffres présentés par l'ARCEP qui reflètent les données du département de la Gironde. Le dégroupage descend jusqu'à 700 lignes dans le rural, grâce à la présence de LFO ou de réseaux de collecte de RIP.

La Gironde demande à ne pas confondre montée en débit (apport de débits) et dégroupage (apport de services). Présence de 20 NRA fibrés, bientôt 40 NRA MED.

Le problème, c'est que même lorsqu'il y a un RIP, les opérateurs ne viennent pas. Les opérateurs concentrent leurs investissements ailleurs (mobile, FttH). Ils se retirent des investissements du rural.

Les habitants de Gironde ne demandent pas particulièrement des services de télévision avec les offres *triple play* car la qualité de la TNT est bonne. En revanche, il souhaite avoir accès à des offres couplées Fixe et Mobile (offre *bundle*).

Sur la conversion des abonnés du cuivre vers la fibre : la collectivité n'aura pas les moyens de payer deux fois. Or, les taux de conversion du cuivre vers la fibre sont beaucoup plus importants dans les zones blanches ou les zones n'ayant que du *double play*. Aussi, il faut faire très attention, si l'on souhaite que les habitants basculent sur du FttH, à ne pas trop favoriser le dégroupage. Surtout sur les zones mal desservies aujourd'hui en ADSL et qui seront couvertes en premier par les collectivités.

Il est important pour les collectivités d'avoir une vision claire de ce que souhaite le régulateur pour pouvoir s'engager dans l'avenir et ne pas casser l'équilibre économique des RIP. Une baisse trop importante des offres de collecte fragiliserait encore plus les RIP de première génération et provoquerait une grande frilosité des élus à signer pour un nouveau projet très haut débit.

La Gironde précise qu'il est important pour une collectivité de pouvoir continuer à vivre de son réseau de collecte (et donc du dégroupage) pour pouvoir, dans le même temps, financer l'étape suivante, le très haut débit.

L'ARCEP indique qu'elle est soumise à un principe de neutralité technologique, mais qu'elle considère le FttH comme la seule technologie capable de répondre aux besoins à long terme en débit. L'ARCEP note avec attention le fait que même lorsque l'on est dans des logiques de services, cela a un impact sur le FttH.

- Conseil général de la Mayenne (Alain Voisin)

La Mayenne indique que le taux de dégroupage est largement inférieur à ce qui est constaté au niveau national. 70% des NRA ont moins de 1 500 lignes et la majorité de ces NRA ne sont pas dégroupés. Il est difficile de bien comprendre les raisons qui font que les opérateurs choisissent de dégroupier. Il n'y a pas seulement des logiques de coûts de la part des opérateurs. Il existe aussi des raisons marketing. Les opérateurs favorisent le péri-urbain au rural indépendamment de la taille du NRA. La population ne comprend pas cette différence de traitement.

Il est nécessaire d'aller vers le FttH. Aussi, la collectivité ne va pas mobiliser ses investissements pour améliorer le dégroupage.

- Axione (Eric Jammaron)

Axione rappelle le besoin, pour les opérateurs, d'un cadre stable. La moyenne des NRA dégroupés par Axione compte 1 200 lignes, le plus petit compte 126 lignes. Axione continue à dégroupier en 2012. L'empreinte du dégroupage par Axione représente plus de 2 millions de lignes avec, sur chaque NRA dégroupé, la présence d'au moins trois opérateurs. Le dégroupage est donc toujours un moteur. La collecte optique est toujours un levier au développement des usages.

Axione définit deux types de consommateurs : le grand public et les entreprises. Le point de démarrage de « pourquoi faire du dégroupage ? », c'est le consommateur. Dans le cas présent, on parle des zones rurales.

Selon Axione, le consommateur attend du dégroupage car il attend du *triple play* ; l'entreprise attend du très haut débit compétitif.

Parallèlement, Axione estime qu'il est très important de mutualiser les besoins de tous les opérateurs (fixes et mobiles) pour trouver une solution économique réaliste.

Au regard de ces différents besoins, Axione regarde les dépenses et surtout les possibilités en termes de recettes. Comment trouver la solution pour étendre la collecte optique ou les points de présence dans une commune dans la meilleure équation économique possible ? celle qui limite au maximum les contributions publiques ?

Selon Axione, dans une extension du dégroupage, il faut voir une extension de la collecte pour le très haut débit. Elle estime qu'il faut regrouper toutes les recettes possibles des opérateurs privés ; inventer un dispositif de mutualisation des recettes pour financer le plus possible l'extension de collecte qui va satisfaire tout le monde. 80% des recettes proviennent du dégroupage.

Axione indique être capable de dégroupier tous les NRA, sous réserve d'un projet péréqué.

En conclusion, pour Axione : 1/ le moteur du dégroupage est toujours là ; 2/ le dégroupage est une bonne solution pour réaliser le très haut débit pour tous 3/ quand on fait du dégroupage, on fait aussi de la desserte publique, des points hauts, et des entreprises.

- Dorsal (Yann Pamboutzoglou)

Dorsal partage le constat de l'ARCEP sur l'état des lieux du dégroupage. Sur la question du bitstream TV, c'est plutôt une bonne chose. Dans le même temps, le dégroupage est un moyen d'étendre les réseaux de collecte des collectivités et il ne serait pas logique de permettre un bitstream TV alors que la collectivité prévoit d'aller dégroupier des NRA. Dans le cadre des projets de MED, il faut aller au NRA d'origine, donc cela nécessite une articulation.

Conclusion : si Dorsal ne prévoit rien dans les 5 ans, il ne voit pas de problème à ce que soit proposé aux habitants du bitstream télévision ; dans le cas contraire, ce ne serait pas pertinent. Dorsal estime que les éventuelles obligations imposées en termes de bitstream TV doivent s'articuler avec les intentions des RIP.

- Conseil général des Yvelines (Laurent Braconnier)

Dans les Yvelines, un seul NRA n'est pas dégroupé mais est dégroupable depuis environ un an. Tous les autres sont dégroupés soit grâce au RIP de collecte soit via LFO et quelle que soit la taille du NRA (y compris des NRA de 500 lignes). Dégroupier néanmoins ne permet pas pour autant d'avoir du service, 40 % de la population est inéligible au triple play du fait des grandes distances sur les NRA. Une étude a été faite pour mesurer l'impact, en termes de coûts et d'amélioration des services, d'une opération de MED sur l'ensemble des sous-répartiteurs éligibles sur le territoire. Il s'est révélé qu'il est économiquement plus intéressant de faire du FttH.

Ce constat est commenté par la Gironde qui explique que dans son cas, sur l'ensemble des sous-répartiteurs éligibles à la montée en débit, une partie est intéressante en termes de coûts et de gain en montée en débit mais les derniers pourcents sont intenables et n'apparaissent pas pertinents. Il faut donc identifier les sous-répartiteurs les plus pertinents pour lancer une opération de montée en débit. Pour les sous-répartiteurs moins pertinents, mieux vaut au contraire basculer sur une autre technologie.

- Mobius (Pierre Roy-Contancin)

Pour Mobius, sur le territoire de la Réunion, l'objectif est différent. Il s'agit de poursuivre le dégroupage sur les NRA moyens car seuls les très grands sont dégroupés. On ne se projette pas encore sur les petits NRA. La collecte fonctionne, il existe un RIP, tout est en place pour que cela puisse être fait. La problématique est davantage terrain. Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre le dégroupage. Mobius demande sur le sujet le soutien de l'ARCEP et des autorités locales.

- AVICCA (Patrick Vuitton)

Pour l'AVICCA, la complexité est d'articuler les travaux du régulateur avec les politiques locales. Se pose aujourd'hui la question de savoir si on peut trouver une dynamique du dégroupage sans détruire ce qui a été fait. Il ne faut pas créer des changements qui viennent saper l'économie de l'existant.

Le premier point, c'est de mieux renseigner l'ARCEP sur l'écart entre les NRA opticalisés par les RIP et ceux qui sont effectivement dégroupés. Deuxième point, ce serait de tenir compte des projets de la collectivité pour que ne se fasse pas une action cuivre qui serait contradictoire avec son action sur la fibre. Comment est-il possible de tenir compte de ces aspects dans la régulation ?

Dans la zone des NRA de 300-400 lignes, les coûts grimpent du fait des petits tarifs. Pourquoi ne pas pérequiser au niveau national ces tarifs ? Ca ne devrait pas faire augmenter de façon importante les

tarifs du dégroupage.

L'ARCEP indique que cette solution reviendrait à faire un même tarif pour chaque accès au niveau national, ce qui reviendrait à très fortement augmenter le coût pour les grands NRA. Les opérateurs ne pourraient plus faire d'économie d'échelle. L'impact serait important. Néanmoins, l'ARCEP indique qu'une réflexion d'ensemble pourra être menée sur les petits tarifs et la collecte.

Echanges

Gironde Numérique précise que le problème n'est pas une question de coût de la collecte et indique que sur les 91 NRA prédégroupés de son département, seuls 50% sont dégroupés par les opérateurs alternatifs alors que certains NRA non dégroupés comptent plus de 1 500 lignes. Enfin, Gironde Numérique indique que le problème des territoires et les demandes des maires qu'il rencontre, ce n'est pas le dégroupage mais le débit. C'est pourquoi, selon Gironde Numérique, il ne faut pas toucher aux réseaux de collecte et à l'économie des RIP de collecte en baissant encore les tarifs de l'offre LFO car cela ne fera pas venir les opérateurs.

L'AVICCA demande s'il est possible de croiser les zones sur lesquelles il pourrait y avoir du bitstream télévision et les longueurs de lignes. Cela pourrait réduire de manière importante l'intérêt d'un changement de règles si l'effet au bout est relativement limité.

L'ARCEP indique que dans les lignes de la zone non dégroupée ne sont pas plus longues en moyenne que les lignes de la zone dégroupée. C'est même parfois l'effet inverse puisqu'on a souvent les habitations concentrées autour d'un centre bourg et donc proches du NRA.

- Conseil général de la Savoie (Denis Heidrich)

La Savoie partage le constat qui a été fait puisque 80% des NRA en Savoie ne sont pas dégroupés, ce qui représente 30 % de la population. Améliorer le dégroupage représente une opportunité pour les territoires. En même temps, cela est très sensible au regard des projets publics FttH qui vont sortir prochainement. Il est important d'avoir beaucoup de vigilance sur ce qui sera fait du côté réglementaire. Les projets de RIP FttH ne sont pas souples et les changements en termes de régulation risqueraient de venir perturber l'équilibre économique des projets lancés. Particularité du territoire de montagne, les stations de sports d'hiver et de nombreuses entreprises situées en montagne ne sont pas dégroupées.

Nouvelles questions posées par l'ARCEP :

Quelle sera la situation demain (d'ici 3 ans) ? Pensez-vous étendre le dégroupage ? Pensez-vous au contraire qu'il va s'arrêter ? Quels remèdes appliquer à la zone qui ne serait pas dégroupée ?

Services de bitstream enrichis qui pourraient proposer la télévision ?

2^{ème} tour de table sur les ambitions en termes de dégroupage et les remèdes pour la zone non dégroupée

- SFR (Frédéric Pierre)

Du point de vue de la demande du client, les services de télévision sur satellite ne sont pas substituables à des services de télévision sur box internet. C'est davantage une offre de dernier recours.

Aujourd'hui, plus on dégroupé des NRA de petites tailles, plus il est nécessaire d'affiner l'analyse. Et cette analyse n'implique pas seulement les coûts fixes de France Télécom. Il y a aussi l'effet de grappe (ce qui explique le cas des Yvelines précédemment cité).

Plus on avance, plus on a besoin de mutualiser les coûts (fixe-mobile ; ressources communes). Le seul critère de la taille du NRA ne suffit plus pour prendre une décision.

- Free (Olivier Raugel)

Free a la volonté de continuer à dégroupier. On a un intérêt commercial à dégroupier le plus possible.

Free va chercher à mutualiser au maximum la partie collecte (NRA, antennes mobiles, etc.), ce qui rend beaucoup plus complexe la politique appliquée pour le dégroupage par chaque opérateur alternatif et donc la définition de zones dégroupables ou non dégroupables.

Sur les critères de dégroupage des petits NRA, outre l'aspect financier, Free considère qu'il n'y a pas de limite technique et que l'industrialisation des processus fait partie des critères de dégroupage. L'offre NRA-MED a apporté une réponse technique et financière satisfaisante et Free dégroupie les petits NRA à travers l'offre NRA-MED.

Difficile de concevoir que d'un côté il y aurait les NRA qui auront la télévision parce qu'ils seraient jugés « non dégroupables » et, de l'autre, ceux qui ne l'auraient pas parce qu'ils seraient jugés « dégroupables ». Cette différence de traitement entre zones « non dégroupables » et « dégroupables » ne résistera pas au temps et surtout à la pression des zones qui ne seraient dégroupées qu'en fin de période d'analyse de marché.

De plus, cela renforcera la présence d'un seul opérateur, celle de France Télécom, et il sera encore plus difficile pour un opérateur alternatif d'y aller.

La volonté de Free est bien de continuer le dégroupage, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

- Dorsal (Yann Pamboutzoglou)

Il faudrait que LFO soit disponible en IRU.

L'ARCEP précise que lorsque l'offre LFO n'est pas disponible, il existe une offre commerciale non régulée de location de fourreaux NRA-NRA.

- Numericable (Brigitte Laurent)

Numericable estime qu'il y a un risque concurrentiel à asseoir l'emprise d'un opérateur, notamment sur le segment de la télévision. Par ailleurs, Numericable craint que les RIP ne puissent être rentabilisés du fait de l'arrivée de nouveaux services, car les opérateurs alternatifs seraient moins incités à venir sur les réseaux publics. En outre, Numericable souhaite ajouter qu'il existe d'autres moyens de recevoir les services de télévision au-delà de la TNT, du satellite et de l'ADSL, en effet les réseaux câblés permettent de fournir ce service dans de très bonnes conditions.

- France Télécom (Jean-Marie Vergnaud)

France Télécom définit deux types de services audiovisuels : ceux diffusés en direct et la VOD (téléchargement + *catch up TV*). Pour les services diffusés en *live*, la télévision sur ADSL n'est pas la meilleure. Il existe la TNT mais aussi le satellite. On parle beaucoup d'apporter du service aux zones non dégroupées. Dans les faits, France Télécom a plus de clients inéligibles au triple play en zone dégroupée que dans la zone non dégroupée. C'est pourquoi les offres satellite sont intéressantes car elles sont proposées aussi bien dans les zones dégroupées que non dégroupées.

France Télécom indique que tout opérateur qui souhaiterait proposer des services de VOD comme un service enrichi peut le faire y compris dans les zones non dégroupées. Il faudrait faire un bilan économique sur le sujet.

France Télécom ne voit pas bien la constitution d'une zone « non dégroupable ». Les critères évoluent en permanence et cela dépend beaucoup des projets de RIP FttH qui vont être menés. Aussi, l'opérateur ne voit pas comment cela serait concrètement mis en œuvre.

- Mission Très haut débit (Eric Delannoy)

La mission très haut débit regarde le dégroupage d'un œil distant. L'objectif est pour elle le très haut débit.

Un volet très important du Plan France THD concerne la collecte.

Les prévisions de dégroupage des opérateurs pourraient être analysées dans le cadre de l'observatoire qui sera mis en place, et en particulier au regard des projets FttH lancés par les collectivités.

Conclusion ARCEP

L'ARCEP prend note de la grande diversité de points de vue exprimés lors de cette réunion. Elle retient notamment que, du point de vue des collectivités territoriales représentées, la demande de débits prime sur la demande de services. En conséquence, si l'ARCEP était amenée dans le cadre des analyses de marché, à privilégier une logique de services, il faudrait s'assurer que cela n'affecte pas les projets visant à amener plus de débits (FttH notamment). L'ARCEP prendra contact directement avec les principaux opérateurs aménageurs pour obtenir des informations plus détaillées sur les RIP de collecte et invite les collectivités à remonter les informations concernant leurs réseaux de collecte.

L'ARCEP prend note du besoin d'articulation, exprimé par les collectivités, des mesures éventuelles qui seraient prises concernant le dégroupage, des projets FttH des collectivités territoriales, et des mesures du plan France Très haut débit (en particulier sur la collecte).